

PROLONGATION DES VALIDITÉS BILLETTERIE CINÉMA

LOISIRS

ASSOCIATION
DU PERSONNEL
DE LA BnF

Réouverture des salles de cinéma à partir du mardi 15 décembre 2020

- Le port du masque est obligatoire dans le hall, les espaces de circulation et dans la salle pour les spectateurs
- Une place devra être laissée vacante de part et d'autre de chaque spectateur
- Les personnes arrivées ensemble (familles, couples, etc.) peuvent s'asseoir côte à côte tant qu'une place vacante est laissée de part et d'autre du groupe dans la salle
- Les spectateurs sont invités à respecter une distance physique d'un mètre avec les autres spectateurs
- Des messages de prévention sanitaire seront diffusés sur les écrans avant les séances

| Circuit de cinéma | Modalités |
|----------------------|--|
| Pathé-Gaumont | <p>- La durée de validité des places expirant initialement entre le 15 mars et le 31 juillet 2020 est automatiquement prolongée jusqu'au 31 janvier 2021.</p> <p>- Pour les billets expirant initialement en août et septembre 2020 la validité a été prolongée automatiquement jusqu'au 28 février 2021.</p> <p>- La durée de validité des places expirant initialement entre octobre et décembre 2020 a été automatiquement prolongée de 4 mois.</p> <p>Enregistrez vos places dans votre espace personnel pathé/gaumont, rubrique « Portefeuille / Mes places » sur l'application et rubrique « Mon profil / Portefeuille / Enregistrer une carte » sur le site internet, pour connaître leur date de fin de validité.</p> <p>Cette prolongation est effectuée automatiquement</p> |
| UGC | <p>- La validité de vos places est étendue. Si celles-ci expiraient ou avaient déjà été prolongées jusqu'au 31 décembre 2020, leur validité sera prolongée jusqu'au 31 mars 2021.</p> <p>Cette prolongation est effectuée automatiquement</p> |
| MK2 | <p>- Prolongation automatique jusqu'au 31 décembre 2020 pour les billets expirant entre le 15 mars 2020 et le 31 août 2020</p> <p>- Prolongation automatique jusqu'au 31 mars 2021 pour les billets expirant entre le 1er septembre 2020 et le 31 décembre 2020</p> <p>Cette prolongation est effectuée automatiquement</p> |
| CinéChèque | <p>- Tous les chèques dont la date de validité était comprise entre le 31 mars 2020 et le 30 avril 2021 ont été prolongés de 4 mois</p> <p>Cette prolongation est effectuée automatiquement</p> <p>Vérifiez la validité de vos places sur le site www.cineverif.fr</p> <p>Possibilité de convertir vos places en VOD sur : https://www.cinecheque.fr/echange-vod/</p> |
| CGR | <p>Date de validité > ou = au 1er mars, prolongée jusqu'au 31 mars 2021</p> <p>Cette prolongation est effectuée automatiquement</p> |

CONTACT LOISIRS

—
AÏCHA BEN TALEB
01 53 79 41 16
aïcha.ben-taleb@bnf.fr

